



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 496.14-2017**

**Aux personnes intéressées par le projet
de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.14-2017 intitulé *Règlement 496.14-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin d'autoriser la garde d'animaux de ferme (les fermettes) dans les îlots déstructurés résidentiels et d'y assurer une cohabitation harmonieuse des usages.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 24 avril 2017, à 18 h, à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville** sis au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

En lien avec le projet de règlement numéro 496.14-2017 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont :

- les usages agricoles et les bâtiments agricoles (nombre, conditions d'exercice, etc.) à l'intérieur des îlots déstructurés correspondant aux 26 zones dont l'appellation commence par Aid (Agriculture - îlot déstructuré).
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.
 4. Le projet de règlement numéro 496.14-2017 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 12 avril 2017

JOCELYNE LALIBERTÉ
GREFFIÈRE